



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION - PEI

INTRODUCTION

La politique d'évaluation des apprentissages et du cheminement scolaire des élèves de l'école secondaire Grande-Rivière se conforme à la politique d'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), au Programme de formation de l'école québécoise, à la loi sur l'instruction publique, aux normes et modalités de l'École secondaire Grande-Rivière ainsi qu'aux principes et pratiques d'évaluation du PEI du Baccalauréat international.

PRINCIPES D'ÉVALUATION SOUTENANT L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES

- Évaluation continue des critères du PEI;
- Utilisation des plans des unités de travail du PEI lors de la planification des évaluations;
- Utilisation de différents contextes mondiaux lors de l'élaboration des plans des unités de travail du PEI;
- Évaluation fiable et rigoureuse, valide et équitable;
- Moyens utilisés pour rendre compte, de façon juste, égale et équitable des apprentissages de l'élève;
- Évaluation visant à soutenir et favoriser l'apprentissage et la réussite des élèves;
- Rétroaction utile aux élèves sur leur processus d'apprentissage;
- Le développement des qualités du profil de l'apprenant tente de former des élèves sensibles à la réalité internationale;
- La planification des situations d'apprentissage et d'évaluation prend en considération les compétences disciplinaires, transversales, les domaines généraux de formation, les connaissances, les critères d'évaluation du Programme de formation et de ses compléments, les objectifs et les critères de l'IB, les approches de l'apprentissage et concepts pour chacune des matières.



PRATIQUES COMMUNES POUR UTILISER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PEI ET DÉTERMINER LES NIVEAUX

- Tous les enseignants incluant les nouveaux enseignants ont accès à leur guide matière et aux critères d'évaluation via « Teams enseignants PEI »;
- Les nouveaux enseignants assistent à une rencontre d'informations sur le PEI offert par le coordonnateur pédagogique du PEI;
- Selon la disponibilité des budgets, les nouveaux enseignants seront invités à participer à un atelier de formation de l'IB;
- En début d'année, les enseignants remettent les grilles d'évaluation IB aux élèves. Elles sont également remises aux parents par courriel et disponible dans le « Teams élèves PEI »;
- Les enseignants informent préalablement les élèves lors d'une évaluation critériée ;
- Les enseignants expliquent les mots-consignes et donnent les clarifications propres à la tâche;
- Les enseignants se rencontrent de façon non formelle pendant l'année scolaire, afin d'assurer une compréhension commune des attentes, des critères et des niveaux;
- La responsable des projets personnels et les superviseurs font l'exercice de corriger un projet fictif afin de confirmer l'appropriation des critères et des niveaux;
- Les superviseurs de projets personnels font une correction collective afin de confirmer l'appropriation des critères et des niveaux.

DES PRATIQUES COMMUNES POUR CONSIGNER ET COMMUNIQUER L'ÉVALUATION DU PEI

- Un jugement est émis concernant l'atteinte des critères de l'IB pour l'élaboration du bulletin PEI des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire;
- Un jugement final est également produit pour tous les niveaux. Le calcul de la note finale pour chaque matière est obtenu en effectuant la somme de l'évaluation des critères qui est convertie avec une échelle de 1 à 7 cohérente pour toutes les matières. Le succès de l'élève s'exprime par l'atteinte de l'objectif de chaque groupe de matière et est mesuré sous la forme d'un niveau final de réalisation. L'élève a atteint un niveau passable avec un résultat de 3/7. En 5^e secondaire, la note finale obtenue pour le projet personnel sera ajusté suite à la révision de l'IB;
- Le bulletin des critères du PEI est publié une fois par année à la mi-juin. Les élèves et les parents ont accès au bulletin PEI via le portail de l'école;
- Les notes prédites concernant l'atteinte des objectifs et des critères de l'IB pour le projet personnel, sont remises avant le 1^{er} avril de chaque année.

FRÉQUENCE DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES

Les enseignants des matières concernées doivent évaluer chacun des critères au moins deux fois au cours de l'année. Tous les aspects des objectifs spécifiques doivent être évalués au moins 2 fois au cours de l'année.



ASSOCIATION DE L'ÉVALUATION DU PEI AUX EXIGENCES NATIONALES

Plusieurs évaluations des critères du PEI peuvent également évaluer les compétences et les connaissances disciplinaires du Programme de formation de l'école québécoise. Les enseignants utilisent la grille de conversion des résultats de l'évaluation des critères du PEI vers un pourcentage pour l'évaluation des compétences nationales.

RENDEMENT SCOLAIRE ET EXIGENCES POUR POURSUIVRE AU PEI

- Aucun échec, seuil fixé à 60% pour toutes les matières et obtention d'une moyenne générale de 70%;
- Le comportement, l'attitude et l'implication sont des composantes aussi importantes que le rendement scolaire au PEI;
- Un élève pourrait être réorienté vers un autre programme s'il compromet sa propre réussite scolaire ou si son comportement compromet la réussite des autres élèves;
- L'élève de quatrième secondaire devra s'engager à la fin de l'année scolaire à compléter son projet personnel;
- Les élèves doivent compléter et réussir annuellement leur programme d'engagement communautaire;
- En cinquième secondaire, les élèves doivent réaliser un projet personnel en conformité avec les exigences définies par l'IB et la SÉBIQ.